

# LA POLITIQUE DE VOTE DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

L'investisseur  
durable d'un  
monde qui change

Chez BNP Paribas Asset Management (BNPP AM), la filiale de gestion des fonds d'investissements du Groupe BNP Paribas, nous nous engageons à utiliser l'épargne que vous nous confiez pour contribuer, à travers nos décisions quotidiennes d'investissements, à la mise en place d'un avenir plus durable.

Un pas de plus a été franchi en 2019 lorsque que nous avons lancé notre Stratégie Globale "Sustainability"\*. Nous nous sommes engagés à mettre le développement durable au cœur de notre stratégie, en intégrant des pratiques d'investissements responsables et la durabilité dans les fonds ouverts éligibles proposés aux investisseurs particuliers.

\* Mise à jour en 2023.



## L'approche d'investissement durable de BNPP AM s'appuie sur les piliers ci-dessous\* :



### UNE VISION PROSPECTIVE, LES 3 « E »

Nous pensons que le modèle économique optimal repose sur trois dimensions fondamentales : une transition Énergétique réussie, des Écosystèmes sains et une meilleure Égalité au sein de nos sociétés – ce que nous avons appelé les « 3E ». Ensemble, ces trois éléments ouvrent une voie vers une économie durable et contribuent à préserver les rendements à long terme de nos clients.



### LA CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES

Nous sommes très attentifs à ce que les entreprises dans lesquelles nous souhaitons investir honorent à minima leurs obligations fondamentales en matière de droits de l'Homme et du travail, de protection de l'environnement et de lutte contre la corruption et qu'elles mettent en place les meilleures pratiques possibles. A travers le dialogue, nous les sensibilisons à leurs manquements ou retards et excluons de nos investissements les acteurs en violation de ces obligations.



### L'INTEGRATION DES CRITERES ESG

Les entreprises dans nos univers d'investissement sont ainsi évaluées et sélectionnées sur la base de ces critères, en plus des critères financiers habituels. Par exemple :

- **Environnement** : empreinte carbone, politique déchet, préservation de l'environnement ...
- **Social** : politique vis-à-vis des fournisseurs, vis-à-vis des salariés, taux de rotation du personnel ...
- **Gouvernance** : pourcentage de femmes dans les conseils d'administration, critères d'attribution des rémunérations des dirigeants ...



### LE VOTE ET L'ENGAGEMENT (STEWARDSHIP)

En tant qu'investisseur engagé, nous entretenons des contacts réguliers avec les dirigeants et administrateurs pour évaluer, challenger et influencer positivement leurs politiques et stratégies dans les domaines ESG.

Nous contribuons également à de nombreuses coalitions d'investisseurs, comme les initiatives « Climate Action 100+ » et « Nature Action 100 ».



### LA DURABILITE DANS NOTRE GAMME DE PRODUITS

Nous appliquons plusieurs cadres et méthodologies pour intégrer la durabilité dans notre gamme de produits et nous assurer du respect des affirmations relatives à nos produits : notre cadre d'intégration ESG, notre cadre relevant de l'article 8 ou 9 de la réglementation SFDR, les cahiers des charges des labels durables, ainsi que d'autres critères spécifiques à chaque stratégie.



### « DES PAROLES AUX ACTES » : NOTRE DEMARCHE RSE

L'atteinte de nos objectifs nécessite d'avoir une culture de la durabilité au sein même de notre entreprise. C'est pourquoi nous avons ajouté à notre démarche de durabilité notre stratégie de Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE).

\* L'approche de la durabilité de BNPP AM est disponible sur le site <https://www.bnpparibas-am.com/fr-fr/investisseur-prive/notre-approche/>

## DÉCOUVRONS ENSEMBLE NOTRE POLITIQUE DE VOTE

A travers vos investissements dans nos fonds, vous nous déléguez le droit de vote aux assemblées générales des entreprises sélectionnées par nos gérants dans ces fonds.

### Quelles résolutions sont votées en Assemblée Générale ?

Pour rappel, l'Assemblée Générale d'une entreprise rassemble l'ensemble de ses actionnaires, généralement une fois par an, et leur propose de voter autour de 4 grands thèmes :



### Qui vote ?

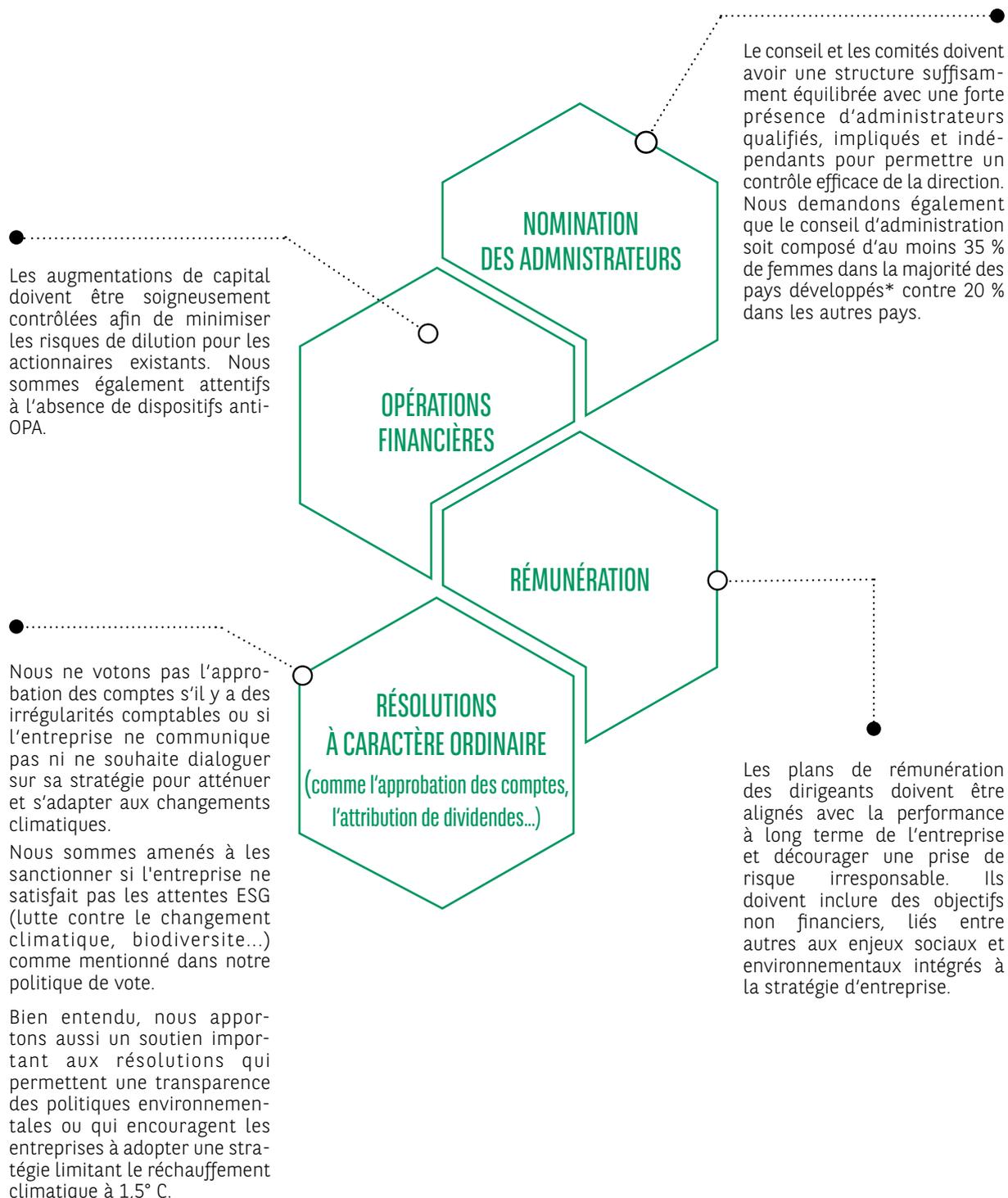
Tous les actionnaires des entreprises ont un droit de vote. Chez BNPP AM nous souhaitons exercer ce droit, c'est pourquoi nous avons constitué une équipe de 6 experts dédiée à la politique de vote.

Cette équipe représente les fonds et les gérants de BNPP AM lors des assemblées générales et prend des décisions de vote en accord avec nos valeurs. Nous ne déléguons pas notre droit de vote à un fournisseur de vote par procuration. Notre approche est transparente et nous publions chaque année un rapport de vote qui synthétise notre activité et notre engagement que vous pouvez retrouver [ici](#).

Nous publions également le détail de l'ensemble de nos votes que vous pouvez consulter [ici](#).

## QUELS SONT LES CRITÈRES QUE NOUS ANALYSONS AVANT DE VOTER POUR OU CONTRE UNE RÉOLUTION ?

Pour chaque assemblée générale, des critères sont analysés au sein des différents thèmes :



\* L'Europe, l'Amérique du Nord, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud

## BILAN DE NOTRE POLITIQUE DE VOTE

En 2023, nous avons voté à 1 931 assemblées générales au niveau mondial dont 47 % en Europe et 28 % en Amérique du Nord. Le reste se répartissant principalement en Asie.

En tant qu'actionnaire actif, nous nous sommes opposés à plus d'un tiers des résolutions (à hauteur de 36%, chiffre en hausse par rapport à l'année précédente).

En 2022 déjà, nous nous opposons à un grand nombre de résolutions (33 %). Cela s'explique par la révision de nos critères de votes qui deviennent toujours plus exigeants. En 2023, les oppositions de BNPP AM se sont concentrées sur 3 domaines : la rémunération des dirigeants (avec 50 % contre 61 % d'opposition en 2022 sur ce type de résolution), les opérations financières (40 % contre 38 % d'opposition en 2022) et l'élection des administrateurs (42 % contre 36 % d'opposition en 2022).

La même année, nous affichons un taux de 85 % de votes en faveur des résolutions d'actionnaires liées à la problématique du changement climatique. Nous ne soutenons pas les résolutions managériales (nomination des administrateurs ou approbation des comptes) quand les entreprises ne souhaitent pas s'engager de manière constructive sur leur stratégie visant à atténuer le changement climatique. Ainsi, nous nous sommes opposés à 1 521 résolutions dans 271 entreprises pour ces raisons.

### Comment les investisseurs-signataires de Climate Action 100+ peuvent-ils atténuer le risque climatique systémique ?

Dans ce rapport, l'ONG Majority Action a examiné comment 73 investisseurs ont voté pour l'élection des administrateurs dans les sociétés américaines CA100+. BNP Paribas Asset Management s'est classé 1<sup>er</sup> dans l'étude avec le plus haut niveau d'opposition sur les votes liés au climat.

Source : [Climate Action 100+ Report 2023 — majority action](#)

Notre soutien aux propositions des actionnaires reste assez élevé en 2023 : 66 % contre 72 % en 2022.

Notre principe est de voter en faveur des propositions des actionnaires lorsqu'elles sont conformes aux intérêts à long terme de la société et que l'action demandée est justifiée compte tenu des pratiques dominantes de la société. Toutefois, nous nous abstenons lorsque nous estimons que la proposition ne convient pas aux circonstances particulières de l'entreprise ou lorsque la demande est déjà satisfaite dans la pratique.

Ainsi, nous avons de nouveau démontré un très fort soutien aux propositions sociales (94 % en 2023 contre 99 % en 2022) et aux propositions liées à l'environnement (85 % en 2023, contre 90 % en 2022)<sup>1</sup>.

1. Propositions sociales et environnementales basées sur la classification BNPP AM.



## LA TRANSPARENCE SUR LE CLIMAT, UN ENJEU AU COEUR DE NOTRE ACTIVITÉ DE VOTE EN 2023

En tant qu'investisseur durable, nous encourageons les entreprises à aligner leurs activités de lobbying directes et indirectes sur les objectifs climatiques de l'Accord de Paris. En particulier, nous demandons aux entreprises de produire des rapports annuels sur ces efforts, conformément au "Responsible Climate Lobbying : Global Standard" que nous avons contribué à lancer.

En 2022, nous avons co-déposé une proposition d'actionnaire lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) de United Parcel Service (UPS) avec Mercy Investment Services, demandant à la société de publier son premier rapport de lobbying climatique. Cette résolution consultative a reçu un vote de 33 % lors de l'AGA de 2022 de la société. Comme les discussions avec la société ne semblaient pas progresser pendant le reste de l'année, nous avons soumis à nouveau la proposition pour la saison des votes par procuration de 2023.

Suite à nos discussions début 2024, UPS a accepté de publier son premier rapport sur le lobbying climatique au deuxième trimestre 2024.

En échange, nous avons retiré la résolution d'actionnaire et, en raison du calendrier, nous avons convenu de ne pas soumettre à nouveau la résolution pour 2024.

### C'est quoi le lobbying ?

Le lobbying désigne une activité d'influence ou de pression sur le pouvoir politique. Un lobbyiste est un acteur pratiquant cette activité et un lobby peut désigner l'ensemble des lobbyistes (ou "groupes d'influence") d'un secteur donné (l'automobile, l'agroalimentaire...)<sup>1</sup>.

## LA DIVERSITE AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION, UN ENJEU EGALEMENT AU COEUR DE NOTRE ACTIVITE DE VOTE

L'une des attentes de notre politique de vote est que les conseils d'administration disposent d'une indépendance et d'une diversité de genres suffisantes<sup>2</sup>.

Nous avons engagé avec l'entreprise Vonovia SE en mars 2023, car la représentation féminine au sein du conseil de surveillance s'élevait à 33 % depuis quelques années, alors que le seuil minimum de notre politique de vote pour l'Allemagne est désormais de 35 %. À ce titre, nous avons soulevé la crainte de ne plus être en mesure de soutenir les élections d'administrateurs masculins lors de l'AG de 2023 si le ratio de diversité de genre restait le même. La société s'est montrée réactive et a confirmé que les élections du conseil d'administration viseraient à atteindre un ratio hommes/femmes de 50 % lors de l'AG de 2023. Nous avons ainsi pu voter en faveur de la plupart des (ré)élections au conseil d'administration, qui ont toutes été adoptées par les actionnaires. Nous sommes satisfaits que le Conseil de surveillance de Vonovia SE ait désormais atteint la parité hommes-femmes.

1. Source : <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/lobbies-lobbying#>

2. Seuil minimum requis par BNPP AM mentionné en page 5



## NOS ENGAGEMENTS

### CLIMATE ACTION 100+

Lancée en 2017, cette initiative menée par 700 investisseurs, représentant plus de 68 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion, veille à ce que les entreprises représentant les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre prennent les mesures nécessaires contre le changement climatique. Elle a été créée à la suite de l'Accord de Paris de 2015, signé par près de 200 pays (et ratifié par 170), qui vise à limiter la hausse des températures moyennes mondiales en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et à poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C. Au sein de CA100+, nous œuvrons collectivement pour améliorer la gouvernance en matière de changement climatique, réduire les émissions et renforcer l'information financière liée au climat des principaux émetteurs.

Source : <http://www.climateaction100.org/>

### NATURE ACTION 100

En plus de nous concentrer sur ceux qui sont les principaux moteurs du changement climatique, comme avec Climate Action 100+, nous nous concentrons également sur les principaux facteurs de perte de nature. Lancée en 2023, Nature Action 100 est une initiative mondiale d'engagement des investisseurs visant à stimuler l'ambition et l'action des entreprises pour inverser la perte de nature et de biodiversité.

L'initiative mobilise des entreprises de secteurs clés jugés d'importance systémique pour inverser la perte de nature et de biodiversité d'ici 2030, tels que les produits chimiques, la biotechnologie ou encore les produits pharmaceutiques.

Source : <https://www.natureaction100.org/>

## ILS EN PARLENT

Notre politique de vote et d'engagement est reconnue par des organismes externes :

- **Etude 2023 "What do Shareholders propose?"** de SquareWell : BNPP AM a démontré le plus haut niveau de soutien aux propositions d'actionnaires liées aux sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance en 2022-2023<sup>1</sup>.
- **Influence Map "Asset Managers & Climate Change 2023"** BNPP AM a obtenu un score de A parmi les 45 meilleurs gestionnaires d'actifs mondiaux en termes de stratégie de vote et d'engagement liée au changement climatique<sup>2</sup>.

Certaines ONG ou organismes externes reconnaissent aussi BNPP AM pour la qualité de sa gestion en termes d'approche durable. En 2023, BNPP AM est classé 2<sup>ème</sup> pour son approche de la durabilité par ShareAction, sur 77 des plus grands gestionnaires d'actifs au monde. [Majority Action](#) salue également notre engagement.

1. Squarewell Partners (<https://squarewell-partners.com/insights/>)

2. InfluenceMap (InfluenceMap Asset Managers & Climate Change 2023)

3. ShareAction, Point of No Returns, 2023, <https://shareaction.org/reports/point-of-no-returns-2023-part-i-ranking-and-general-findings>

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Europe est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue:

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille au moment indiqué et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'est nullement obligée de les tenir à jour ou de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document.

La documentation visée par le présent avertissement est disponible sur [www.bnpparibas-am.com](http://www.bnpparibas-am.com).

# VIEWPOINT



**BNP PARIBAS**  
**ASSET MANAGEMENT**

**L'investisseur  
durable d'un  
monde qui change**